

Conférence internationale sur l'authenticité du patrimoine en Afrique

Nairobi, Kenya, 5 – 9 mai 2025

NOTE CONCEPTUELLE

CONTEXTE

L'Afrique est dotée d'un riche patrimoine culturel matériel et immatériel. La Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial) s'est avérée être un moteur important du développement durable, apportant des contributions significatives à l'identité et aux moyens de subsistance des populations. Malgré la ratification universelle de la Convention du patrimoine mondial par tous les États parties africains, le continent africain, qui compte 150 sites du patrimoine mondial, ne représente que 12,26 % des 1223 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. En outre, l'Afrique compte également le plus grand nombre de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, avec 14 sur 56.

L'adoption de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible* par le Comité du patrimoine mondial en 1994, alignée sur la stratégie à moyen terme de l'UNESCO qui donne la priorité à l'Afrique et au genre, a conduit à de nombreuses réalisations positives en Afrique, comme l'identification et l'inclusion de patrimoines plus spécifiques au continent africain (par exemple, les paysages culturels et les sites archéologiques et paléontologiques) ; le développement de programmes de renforcement des capacités dans le secteur du patrimoine tels qu'Africa2009 qui a permis la mise en place de deux centres régionaux de formation (*l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA)*, basée au Bénin et le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA), basé au Kenya) ; la création du Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) en Afrique du Sud en 2006 qui, par le biais de son programme de formation à la proposition d'inscription au patrimoine mondial, a aidé les pays africains à préparer des dossiers de proposition d'inscription plus solides ; l'introduction du cinquième « C » (pour Communautés) dans les objectifs stratégiques de la Convention du patrimoine mondial en 2007, conduisant à la reconnaissance du rôle des « communautés locales » dans les questions de patrimoine mondial, y compris la reconnaissance des systèmes traditionnels comme mécanismes légitimes de gestion des sites du patrimoine mondial.

Malgré ses réalisations, la Stratégie mondiale n'a pas non plus réussi à garantir une Liste du patrimoine mondial plus représentative et équilibrée, car le patrimoine africain reste sous-représenté sur la Liste. Bien que les raisons de la difficulté rencontrée par le continent africain pour augmenter le nombre de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial soient multiples, l'un des défis est que les approches de la gestion du patrimoine, y compris la compréhension et l'application des concepts de valeur universelle exceptionnelle (VUE), d'authenticité et d'intégrité, n'ont pas encore été mises à profit dans le contexte de la transformation culturelle de l'Afrique. Il en est résulté une dichotomie entre la compréhension des discours patrimoniaux,

largement élaborée dans des contextes universitaires, et les applications locales et régionales des concepts.

Par conséquent, l'authenticité et l'intégrité du patrimoine africain nécessitent une étude plus approfondie et une adaptation au contexte du continent, en tenant compte de ce que les différentes communautés considèrent comme le patrimoine. L'authenticité du patrimoine africain est, entre autres, fondamentalement un processus culturel, socio-économique et politique durable d'autodéfinition. Il convient de souligner qu'il n'existe pas de traditions ou d'approches africaines unifiées à cet égard. Souvent, l'insistance sur l'originalité avec les concepts d'authenticité et d'intégrité néglige le fait que les changements changent avec le temps et que la signification peut évoluer avec le temps. Par conséquent, les concepts d'authenticité et d'intégrité ne peuvent pas être fossilisés. Ce qui est considéré comme authentique a continuellement changé de forme, d'espace et de temps. Cependant, certains traits sont communs sur le continent. Par exemple, les sites patrimoniaux jouent un rôle important dans la vie quotidienne. Les frontières entre la nature intangible et tangible et la culture sont non conventionnelles et floues. Il convient de noter en particulier les points communs théoriques et philosophiques entre les notions de patrimoine et ses formes discursives, qui permettent leur identification et leur caractérisation collectives.

Une multitude de réunions régionales et nationales ont été organisées, qui ont abouti à l'adoption de déclarations et de documents d'orientation. Parmi les événements notables, citons la première réunion sur la stratégie mondiale en Afrique, qui s'est tenue au Zimbabwe en 1995 ; le premier document de position africain présenté à la 29e session du Comité du patrimoine mondial à Durban, Afrique du Sud en 2005 ; et les réunions consultatives organisées dans le cadre des Trois cycles de soumission des rapports périodiques pour la région Afrique, approuvés par le Comité du patrimoine mondial lors de ses 26e sessions (2002), 35e session (2011) et 44e session (2021), Position et recommandations africaines pour le 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial (2012) et la Déclaration de Ngorongoro sur la sauvegarde du patrimoine mondial africain en tant que moteur du développement durable (2016) et l'Appel à l'action d'Alger : Notre patrimoine vivant pour la renaissance africaine approuvé par les ministres de la Culture de l'Union africaine (2018). Tous ces événements et positions politiques ont facilité une réflexion globale sur l'évolution des dimensions du patrimoine mondial en Afrique.

Plus récemment, les États africains parties à la Convention du patrimoine mondial, contribuant aux discussions au sein du Groupe de travail à composition non limitée des États parties à la Convention du patrimoine mondial (GTCNL) sur la garantie d'une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible, ont proposé une réflexion approfondie sur la question du patrimoine et de l'authenticité dans le contexte africain. La proposition a ensuite été adoptée lors de la 46e session du Comité du patrimoine mondial à New Delhi (2024), qui, dans la décision 46 COM 11, a recommandé de mener « une réflexion approfondie sur le patrimoine en Afrique, ainsi que dans d'autres régions, sur la compréhension et l'application de l'authenticité telle qu'exprimée par le Document de Nara de 1994 sur l'authenticité et la Charte de Venise de 1964 sur la conservation et la restauration ». La décision a également pris note de « l'intention de l'État partie du Kenya d'accueillir une réunion au Kenya en mai 2025 sur le thème de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine en Afrique ». Cette décision est importante à l'occasion du

cinquantième anniversaire de la Convention du patrimoine mondial et de l'aube de nouvelles possibilités pour le patrimoine mondial africain et la mise en œuvre mondiale de la Convention.

JUSTIFICATION

La tenue d'une consultation régionale solide sur le patrimoine, l'authenticité et l'intégrité en Afrique offrirait l'occasion d'améliorer les stratégies et les approches existantes et de créer de nouvelles perspectives pour une meilleure mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique, ainsi que d'augmenter le nombre de propositions d'inscription au patrimoine mondial et d'améliorer la gestion des sites du patrimoine mondial existants. Une large réflexion et une consultation fourniront une plate-forme aux experts et aux communautés africains et non africains qui favoriseront un échange de recherches, d'expériences, de connaissances et d'observations pour clarifier l'authenticité, l'intégrité et la conservation du patrimoine en théorie et en pratique en Afrique.

Par conséquent, une conférence internationale sur le thème de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine dans le contexte africain aura lieu à Nairobi, au Kenya, du 5 au 9 mai 2025, dans le but de favoriser un échange de recherches, d'expériences, de connaissances et d'observations. Cette conférence contribuera à l'effort de clarification de l'authenticité, de l'intégrité, de la théorie et de la pratique de la conservation du patrimoine à tous les niveaux du continent et contribuera à l'identification, à la documentation, à la protection, à la valorisation et à la promotion du patrimoine de l'humanité à l'intérieur et au-delà du continent africain. Parmi les participants figureront des responsables gouvernementaux, des universitaires, des experts du patrimoine, des représentants des communautés, des ONG et des membres de la société civile concernés par le patrimoine mondial de tous les pays du continent africain et de partenaires internationaux.

La Conférence internationale cherchera à identifier, par le biais d'une discussion ouverte, les questions relatives à la compréhension de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine en Afrique et les moyens d'identifier davantage de biens du patrimoine africain afin de renforcer les efforts de protection. En tant que résultat, la conférence contribuera au repositionnement de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine en théorie et en pratique dans un contexte africain.

Le gouvernement de la République du Kenya, l'UNESCO et le Fonds du patrimoine mondial africain sont fiers d'annoncer cette initiative révolutionnaire axée sur le patrimoine culturel riche et diversifié de l'Afrique, en mettant l'accent sur les sites gérés en étroite collaboration avec les communautés locales, les groupes minoritaires et les communautés autochtones.

OBJECTIFS

1. Favoriser une compréhension commune de l'authenticité pour une meilleure identification, protection et validation du patrimoine de l'humanité :

La Conférence internationale fournira une plate-forme dynamique et une opportunité à travers des résultats ouverts, des présentations et des discussions afin d'avoir une compréhension partagée du concept de valeur universelle exceptionnelle pour reconnaître les contextes régionaux, en particulier les notions d'intégrité et d'authenticité dans la théorie et la pratique en Afrique et dans d'autres régions . Cela facilitera de nouvelles approches dans l'identification et la proposition d'inscription au patrimoine mondial du patrimoine africain, contribuant ainsi à renforcer la représentation et l'équilibre de la Liste du patrimoine mondial par la valorisation et la protection de nouveaux types de patrimoine.

1. Mobiliser un large éventail d'intervenants, notamment les communautés locales, les groupes minoritaires et les communautés autochtones¹.

La Conférence internationale servira de plate-forme inclusive pour la participation d'un large éventail de parties prenantes, notamment des décideurs, des universitaires, des experts du patrimoine, des ONG et des communautés concernées.

RÉSULTATS ATTENDUS

1. Recommandations au Comité du patrimoine mondial et les États parties africains

La Conférence internationale vise à établir une compréhension commune de l'authenticité du patrimoine, qui diffère d'une région à l'autre en fonction des mémoires individuelles et collectives, tout en faisant progresser le concept d'authenticité et d'intégrité du patrimoine en théorie et en pratique dans un contexte africain. La conservation des éléments d'une ressource fait partie intégrante de l'authentification d'une ressource. Ainsi, la conservation consiste à préserver ce qui rend la ressource authentique. Ce produit sera partagé avec le Comité du patrimoine mondial sous forme de recommandation d'inclusion dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible.

2. Documentation et publication

Une maison d'édition universitaire poursuivra la documentation de la discussion de la conférence en publiant un volume évalué par des pairs. La publication rendra compte scientifiquement de diverses perspectives sur la relation entre authenticité et conservation, ainsi que des implications de l'éthique de la conservation de tous les pays du continent africain et de ceux invités d'autres

¹ Aucun organe des Nations Unies n'a adopté de définition officielle des peuples autochtones. Bien qu'il existe divers termes privilégiés en fonction des contextes géographiques, tels que premiers peuples/nations, autochtones, groupes ethniques, communautés endogènes, etc., aux fins de cette Conférence internationale, autochtone est utilisé comme terme générique tel qu'il est présenté dans la Politique de [l'UNESCO sur l'engagement avec les peuples autochtones](#) et [le Glossaire](#), qui reconnaît que les sites du patrimoine mondial sont souvent situés sur des terres gérées par des peuples autochtones dont l'utilisation des terres, Le savoir, les valeurs et les pratiques culturelles et spirituelles sont liés au patrimoine.

régions, dans le but de parvenir à un consensus mutuel sur l'authenticité et l'intégrité du patrimoine dans le contexte africain. Les communications, communications et interventions proposées seront examinées par le Comité scientifique de la Conférence internationale, et les auteurs des communications sélectionnées seront contactés pour obtenir des conseils et un processus supplémentaires concernant la publication.

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS (public)

- Les États parties à la Convention du patrimoine mondial, en particulier les 54 pays du continent africain
- Communautés locales et autochtones, représentants des communautés
- Des universitaires, des experts du patrimoine et des représentants des communautés de toutes les régions et de tout le continent africain,
- Organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS, ICCROM et UICN)
- Centres de catégorie 2 de l'UNESCO
- Établissements de formation du patrimoine
- Universités, Chaires UNESCO, instituts de recherche et chercheurs
- ONG
- Autres représentants régionaux

INTERVENANTS ET PARTICIPANTS

La *Conférence internationale sur l'authenticité et l'intégrité du patrimoine en Afrique* réunira un large éventail de participants, y compris, mais sans s'y limiter :

- Représentants des États parties à la Convention du patrimoine mondial
- Représentants des organes consultatifs
- Des experts du patrimoine, des universitaires et des représentants des communautés
- Centres de catégorie 2 et établissements de formation du patrimoine
- Personnes de la communauté, y compris les peuples autochtones et les groupes minoritaires
- Représentants d'ONG

Les conférenciers sélectionnés seront choisis dans le cadre du processus de soumission des résumés, examiné par le comité scientifique, supervisé par le comité directeur.

COMMUNICATION

L'UNESCO, en collaboration avec le gouvernement de la République du Kenya et le Fonds du patrimoine mondial africain, assurera la visibilité du projet grâce à un plan de communication complet et spécialement adapté. Il mettra en évidence toutes les activités par le biais d'une campagne de communication qui cible les États parties à la Convention du patrimoine mondial et les experts du patrimoine mondial de toutes les régions, en mettant l'accent sur les réalisations et les impacts positifs générés par cette conférence.

La portée mondiale sera maximisée par le biais des sites Web de l'UNESCO (siège et bureaux extérieurs), de la portée régionale par le biais du site Web de l'AWHF, des sites Web des autorités compétentes de la République du Kenya, des institutions du patrimoine africain et d'autres partenaires, ainsi que des canaux de médias sociaux. Des sites Web mondiaux et régionaux publieront des actualités, des articles de fond, des vidéos, des photographies, des infographies et des œuvres multimédias. Le matériel lié au projet sera également diffusé parallèlement à toutes les activités mises en œuvre aux niveaux régional et national.